

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 12 octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 5 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, M. Yves FERRIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à Mme Leslie DAVID, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à M. François RUDEL, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2023-50 : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT A COMPTER DE 2023

M. le Maire expose à l'assemblée que le Fonds Solidarité Logement est géré par le Conseil départemental et permet d'accompagner les familles les plus en difficulté. Il est financé par le Conseil départemental, les collectivités locales, les organismes de Sécurité Sociale, les bailleurs sociaux, les distributeurs d'énergie ou d'eau et les opérateurs de téléphonie,

En 2022, 3 ménages ont été aidés sur la commune, le Conseil départemental a sollicité la commune pour une participation financière, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention au CD63 pour le compte du Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1 500 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le versement au Fonds de Solidarité Logement du Conseil départemental du Puy de Dôme d'une subvention de 1 500 € chaque année, à compter de l'année 2023,
- **PREVOIT** les crédits au budget primitif en cours et suivants.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 12 octobre 2023,  
Certifiée transmise en Préfecture, le 13 octobre 2023

Le Maire  
Jean DELAUGERRE